

*Rapports de comités*

● (1530)

Compte tenu de la croissance des entreprises et de l'expansion des affaires dans le pays, et compte tenu du fait que les 100 plus grosses sociétés doivent 25 p. 100 de leur croissance à des acquisitions, la question suivante s'impose. A quoi riment toutes ces transactions sur papier? Les fusionnements et les acquisitions, en plus de l'augmentation de la concentration des entreprises, rapportent-ils un plus grand nombre d'emplois aux Canadiens? Pas nécessairement. On peut prouver en toute certitude que ce genre d'activité entraîne normalement la perte d'emplois, lorsque le secteur des affaires pratique des économies d'échelle.

Le 2 avril, la *Gazette* de Montréal publiait dans un article en page éditoriale les observations intéressantes que voici:

Les tractations auxquelles s'adonnent les milieux industriels canadiens inquiéteraient sans nul doute même un cannibale qui se respecte. L'acquisition d'un géant par un autre géant ne crée pas automatiquement d'autres emplois.

En cette époque, il ne fait aucun doute que nous accordons la priorité à la création d'emplois au moyen de l'expansion économique. Or, les acquisitions de société ne la favorisent pas. Généralement parlant, elles la défavorisent.

Si nous avons aussi voulu en proposer l'adoption aujourd'hui, c'était non seulement pour avoir l'occasion d'exprimer nos craintes à l'égard du niveau élevé actuel de concentration des entreprises, mais aussi, et cela importe davantage, de prier le ministre de reconsidérer la décision semble-t-il de faire approuver par le gouvernement l'acquisition d'une institution financière par une institution non financière. Ce n'est pas souvent que les membres du comité des finances réussissent à s'entendre sur les questions qu'on leur soumet. Pourtant, après près de sept mois d'étude, après avoir reçu 137 mémoires et témoignages, après avoir entendu 79 représentants de l'entreprise privée, des milieux industriels et des associations de consommateurs, ainsi que ceux de neuf organismes gouvernementaux, auxquels il faut ajouter sept représentants des universités et six spécialistes des prises de contrôle financières, et après avoir tenu des audiences dans toutes les régions du pays, le comité en est venu à la conclusion unanime qu'il devait recommander à la ministre d'État (Finances) de n'approuver aucune fusion entre Canada Trust et Canada Permanent Trust tant qu'une politique sur la participation à l'intention des institutions financières n'aura pas été élaborée et mise en oeuvre.

Après avoir longuement réfléchi, et après avoir entendu les avis des plus grands experts dans ce domaine, il est devenu de plus en plus évident que nous devons mettre un terme au rachat d'institutions financières par des institutions non financières, dans l'intérêt du Canada. Même si l'on peut toujours prétendre que des prises de contrôle de ce genre ont déjà eu lieu, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Le fait que nous soyons trompés dans le passé en approuvant ce genre de prise de contrôle ne signifie en rien que nous devons continuer à le faire indéfiniment à l'avenir.

Je tiens à dire que le résultat de cette étude de la part du comité des finances, était à prévoir. Ainsi, nous avons pris la peine de signaler au gouvernement certaines de nos craintes découlant de nos audiences très larges. Je voudrais maintenant vous citer un passage du rapport du comité; voici:

Les principaux coûts reliés aux fusions d'entreprises financières et non-financières résident dans les répercussions de ces dernières sur la concentration des

entreprises et les pouvoirs économiques et politiques qui seraient alors concentrés entre peu de mains au Canada.

Dans le mémoire de la société Cadillac Fairview figurant dans le rapport, on peut lire notamment ce qui suit:

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas simplement que ceux détenant ce pouvoir réalisent des profits excessifs. Ce que l'on craint surtout, c'est que ces groupes importants pourront réaliser des profits acceptables... et ils seront en mesure d'utiliser leur pouvoir pour réaliser des objectifs autres que l'enrichissement des actionnaires. Ils pourront utiliser ce pouvoir pour modifier involontairement le comportement d'autres entreprises, comme par exemple,

- en favorisant certains clients ou fournisseurs au détriment des autres;
- en nuisant à des entreprises concurrentes d'une façon incompatible avec la maximisation de la richesse de ses actionnaires;
- en offrant des récompenses excessives... à la coalition de cadres supérieurs qui contrôlent en réalité la société; ou
- en usant de son pouvoir économique pour influencer la politique pratiquée par le secteur public par le biais du processus politique, c'est-à-dire le démarchage parlementaire, la propagande, les relations publiques, les contributions aux campagnes électorales et la capacité de modifier des décisions relatives à l'implantation d'entreprises.

A la suite de la proposition de la société Cadillac Fairview, j'ai rappelé aujourd'hui au ministre durant la période des questions que d'importantes contributions politiques avaient été versées au parti qui nous gouverne par les sociétés qui nous préoccupent aujourd'hui. Le président-directeur général de Canada Trust, la compagnie de fiducie qui suscite notre débat d'aujourd'hui, a déclaré à maintes reprises ces derniers mois que si cette initiative que soupèse actuellement le gouvernement devait se traduire par la mainmise d'un organisme non financier n'ayant pas une participation très diversifiée sur une institution financière, ce serait une erreur, et cela n'irait pas dans le sens des meilleurs intérêts du Canada. Cela ouvrirait la voie à des transactions intéressées et à des conflits d'intérêt. C'est ce qu'a déclaré le président directeur-général de Canada Trust. Il l'a répété à diverses reprises.

La société Cadillac Fairview a poursuivi en soumettant les idées suivantes à la réflexion des membres du comité:

Supposons que l'on permette à la macro-concentration d'augmenter et que les entreprises non financières puissent acquérir le contrôle de groupes très importants d'institutions financières, puis que d'ici une dizaine d'années, on ait suffisamment de preuves que cette macro-concentration a causé des préjudices pour justifier l'intervention du Parlement. Le Parlement aura-t-il alors la volonté ou la capacité de forcer le démantèlement de ces méga-groupes? On peut facilement imaginer la pression qui serait exercée pour que les choses demeurent intactes, à l'exception peut-être d'un geste symbolique pour rassurer l'opinion publique en émoi. Le problème qui se présente lorsqu'on «expérimente» avec des degrés encore plus élevés de concentration, c'est qu'il s'agit d'un processus irréversible.

Nous avons aussi entendu les réflexions d'autres groupes sur cette question. Je songe à l'Association des banquiers canadiens. C'est un groupe qui, reconnaissons-le, se préoccupe de la santé financière de notre pays et de la nécessité d'une juste concurrence sur le marché financier. Nous avons aussi entendu l'Association canadienne des consommateurs, qui a exposé un certain nombre de mûres réflexions. Nous avons entendu la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Canadian Organization of Small Business, ainsi que de nombreux autres groupes qui ont émis de sérieuses réserves. Ils ont recommandé l'imposition de limites à la propriété pour toutes les institutions financières et un redressement pour la propriété non financière des institutions financières. La société Cadillac Fairview a exprimé son inquiétude à l'égard d'une législation qui serait rétroactive et a suggéré qu'il faudrait une disposition garantissant les droits acquis dans le cas d'investissements déjà réalisés au niveau de la propriété.